



# **1 - NOTICE DE PRESENTATION**

## **Contexte**

Berceau des centrales électriques et du TGV, Belfort a la particularité d'accueillir un site industriel en cœur de ville depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'histoire de ce site industriel a conduit à de nombreuses mutations, et notamment à la création du parc d'activité Techn'Hom. C'est ici que sont construits les turbines et alternateurs qui équipent les centrales nucléaires françaises.

Lors du discours de Belfort, le Président de la République a annoncé le rachat par la filiale d'EDF, Arabelle Solutions, des activités nucléaires, et annoncé la construction de nouvelles centrales. C'est pour atteindre cet objectif qu'Arabelle Solutions doit augmenter sa capacité de production.

La Ville de Belfort a fait le choix d'accompagner l'expansion des industries belfortaines, notamment en adaptant le Plan Local d'Urbanisme aux besoins impérieux, en permettant l'acquisition du foncier nécessaire... Cette politique favorise la création d'emplois et renforce l'attractivité de la commune et du Territoire de Belfort.

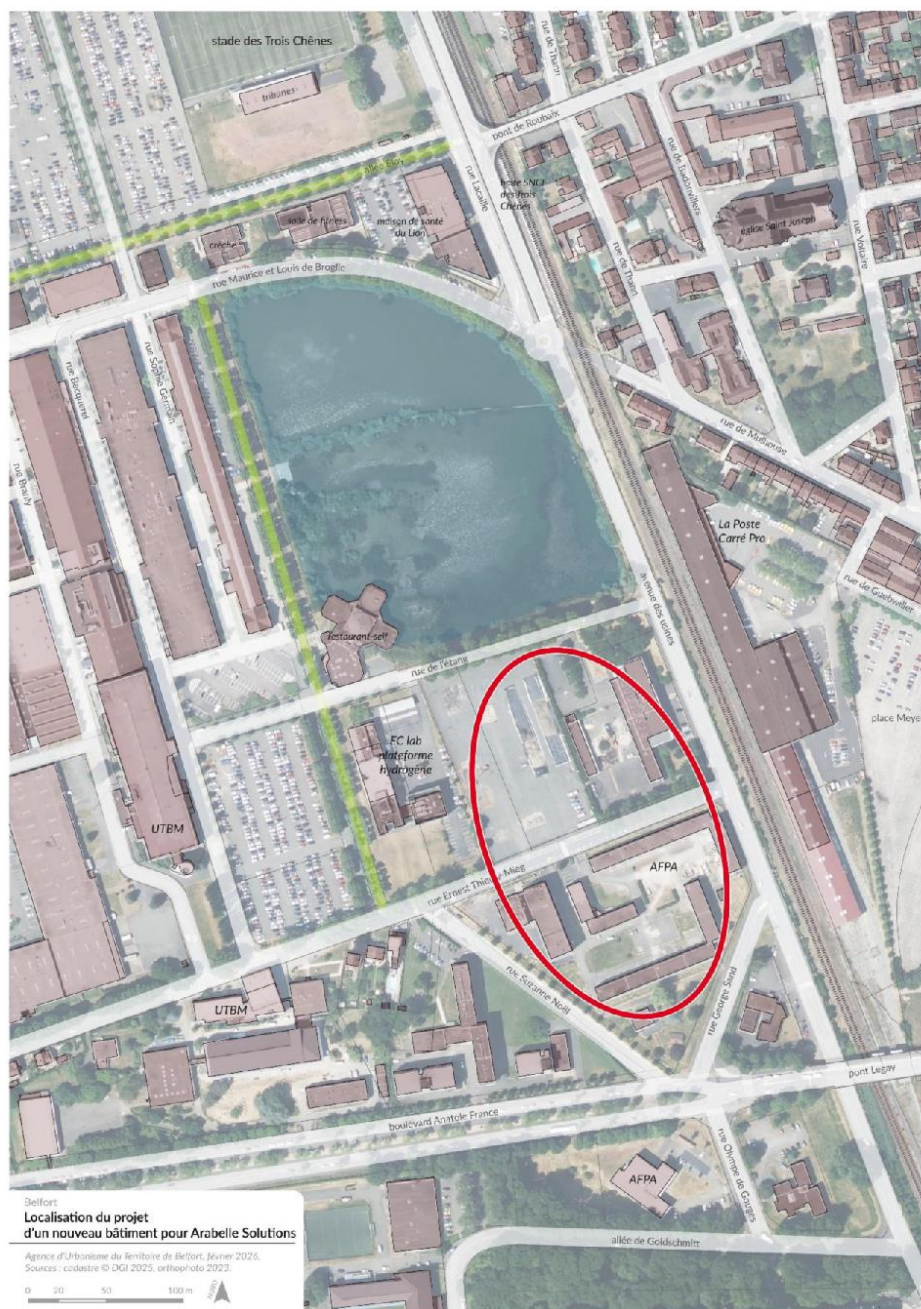
Aujourd'hui, la société Arabelle Solutions souhaite se développer à Belfort et construire une nouvelle usine d'environ 20 000 m<sup>2</sup> au cœur du site Techn'Hom, dans le quartier « Barres et Mont », à l'Ouest de la voie ferrée et au Nord du boulevard Anatole France.

Ce bâtiment sera principalement dédié à l'usinage et au montage de corps de turbines vapeur dédiés aux centrales nucléaires.



Le site retenu pour accueillir ce nouveau bâtiment se situe précisément entre la rue de l'Étang au Nord, l'avenue des Usines à l'Est et les rues Suzanne Noël et George Sand, au Sud (emprise en rouge au plan ci-dessous). Ce site est pour l'heure traversé par la rue Thierry Mieg, dont une partie devra être désaffectée, déclassée et cédée afin de permettre la réalisation de ce projet.

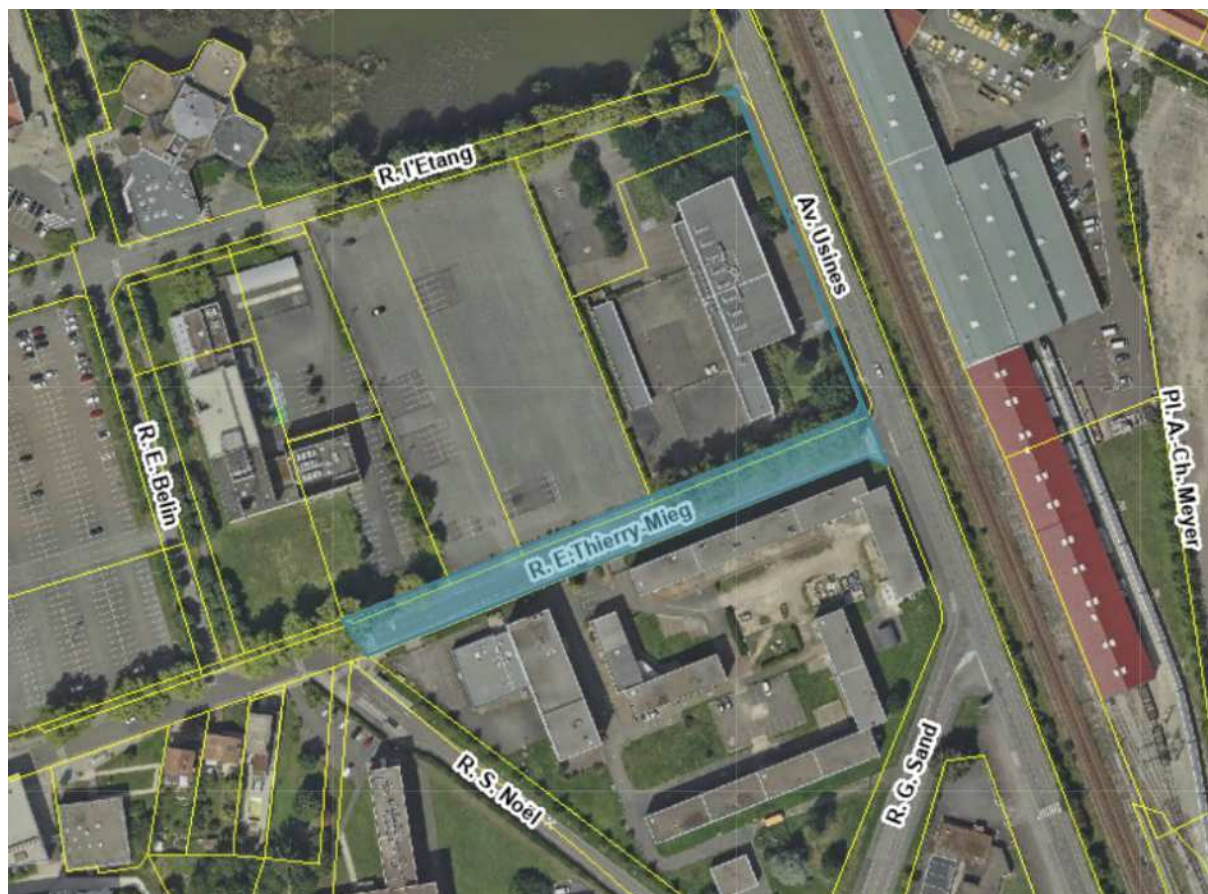
Actuellement, le site d'Arabelle Solutions compte 1 400 salariés et occupe 150 000 m<sup>2</sup>. A l'horizon 2030, le site de Belfort doit accueillir 2 000 personnes, dont plus de 300 postes créés par ce projet.





## Objet de l'enquête publique

Afin de permettre à Arabelle Solutions de mettre en œuvre son projet de manière optimale, il convient de déclasser du domaine public communal, les emprises publiques nécessaires (en bleu au plan ci-dessous) en vue de leur cession et ainsi permettre la constitution de l'unité foncière nécessaire à la construction du nouveau bâtiment et de ses équipements extérieurs.



Les emprises proposées au déclassement sont d'ores et déjà désaffectées.

Ces espaces à déclasser sont constitués :

- Du sol de la rue Ernest Thierry Mieg, entre la rue Suzanne Noël et l'avenue des Usines. Cette emprise est constituée des parcelles cadastrées section BX, numéros 66 partie, 150, 149, 27 partie et de foncier non cadastré, le tout en nature de trottoirs et voirie.
- D'une bande d'environ 70 cm de largeur, le long du trottoir Ouest de l'avenue des Usines, entre les rues de l'Etang et la rue Thierry Mieg afin de constituer un alignement avec la parcelle cadastrée section BT numéro 6 située au Sud. Cette bande, à prendre sur la parcelle cadastrée section BX, numéro 27 est en nature de trottoir.

Les emprises à déclasser du domaine public constituent une surface globale d'environ 2742 m<sup>2</sup>, détaillée dans le tableau ci-dessous, et sont figurées sur un plan parcellaire joint en annexe 2.2 .

| Référence cadastrale | Surface totale de la parcelle | Surface à déclasser         |
|----------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| BX 66                | 94 m <sup>2</sup>             | 78 m <sup>2</sup> environ   |
| BX 150               | 60 m <sup>2</sup>             | 60 m <sup>2</sup>           |
| BX 149               | 110 m <sup>2</sup>            | 110 m <sup>2</sup>          |
| BX 27                | 582 m <sup>2</sup>            | 270 m <sup>2</sup> environ  |
| Non cadastrée        |                               | 2224 m <sup>2</sup> environ |

Surface totale à déclasser **2742 m<sup>2</sup>** environ

Les surfaces définitives ne seront connues qu'après réalisation des opérations de délimitation et de division foncière actées par un procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques (PV3P) et un document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) à réaliser ultérieurement à l'enquête publique.

## Incidences du projet de déclassement

### Sur l'avenue des Usines

Le trottoir Ouest de l'avenue des Usines présente actuellement une largeur de plus de 5m entre la rue de l'Etang et la rue Ernest Thierry Mieg. La désaffectation d'une bande d'environ 70 cm entre ces deux rues n'aura aucune incidence sur la commodité des cheminements et le confort des piétons. Après cession, ce trottoir conservera une largeur minimum de 4,40 m, permettant un usage totalement similaire à celui d'aujourd'hui.

### Sur la rue Ernest Thierry Mieg

- La désaffectation et le déclassement de la partie Est de la rue Ernest Thierry-Mieg place celle-ci en situation d'impasse. Ses fonctions de desserte du site Techn'Hom, de l'UTBM, des maisons individuelles et de la voie Suzanne Noël seront maintenues mais uniquement en accédant par l'Ouest de la rue Thierry Mieg.
- En matière de **stationnement**, ce projet de déclassement n'aura aucun impact car la rue Thierry-Mieg ne compte aucune place de stationnement matérialisée sur la voirie.
- S'agissant des **flux de circulation automobile**, la perspective du déclassement de la section Est de la rue Ernest Thierry-Mieg nécessite d'imaginer l'organisation future des circulations dans la zone concernée.

A l'heure actuelle, la rue Ernest Thierry-Mieg est une voirie qui accueille 2700 véhicules/jour en moyenne, dont 150 bus urbains du réseau OPTYMO (lignes 2 et 8)



Les flux majoritaires sont liés à la desserte interne du site universitaire et industriel et des équipements de santé (de grands parkings jouxtent la rue).

Les incidences de la fermeture de la rue Ernest Thierry Mieg seraient donc assez limitées.

- Le réseau bus n'est pas impacté,
- La rue Becquerel permet de contourner le site, pour la desserte fine du secteur.

Les reports de trafic pour les liaisons inter-quartier, en provenance ou à destination du pont de Roubaix notamment, s'effectueront sur l'avenue des Trois Chênes ou le boulevard Anatole France. Une sollicitation plus importante du carrefour entre le boulevard Anatole France et la rue Georges Sand est à prévoir et à accompagner (voir plan ci-après).

Le parcours des quelques riverains adressés sur la rue Ernest Thierry-Mieg s'en trouvera allongé, pour les trajets retour en provenance de l'Est (pont Roubaix ou pont Legay).



- A ce stade, et compte tenu des éléments portés à notre connaissance, le plan de circulation actuel et les reports attendus ne justifient pas de nouveaux aménagements de voirie pour accompagner la fermeture de la rue Ernest Thierry-Mieg.

Par ailleurs, la géométrie de la rue Suzanne Noël (voie unique), l'exigence d'un niveau de transport en commun performant et le phasage du carrefour à feux au débouché du boulevard, ne permettent pas d'envisager le passage de véhicules légers dans la voie bus rue Suzanne Noël.





- Notons enfin que les 7 platanes d'alignement présents sur le tronçon à déclasser devront être abattus au bénéfice du bâtiment à construire. Des arbres seront replantés lors de la réalisation du projet pour être conforme aux obligations du Plan Local d'Urbanisme et ainsi reconstituer un patrimoine arboré endémique.



### **Conclusion et projet de déclassement**

Au vu des éléments précédents, et notamment de la simulation des flux de circulation après désaffectation de la partie Est de la rue Ernest Thierry Mieg, il apparaît que la mise en impasse de la rue Ernest Thierry Mieg n'engendrera pas de grosse perturbation pour les usagers de ce secteur.

Par conséquent, il est proposé de déclasser du domaine public communal, en vue de cession à la société Arabelle Solutions, l'emprise d'environ 2742 m<sup>2</sup> nécessaire à la réalisation de son projet et composée du sol de voirie de la rue Thierry Mieg, de la rue Suzanne Noël à l'avenue des Usines, et d'une bande du trottoir d'environ 0,70 m à l'Ouest de l'avenue des Usines entre la rue de l'Etang et la rue Thierry Mieg, tel que figurée au plan parcellaire joint à ce dossier d'enquête publique.